



Convention taux horaire avocat pas respectée

Par **particulier16**, le **06/03/2019** à **23:06**

Bonjour Maître,

Dans le cadre d'une assignation en partage j'ai été contrainte de désigner un avocat dans un autre département. Pour confirmer l'acceptation de défendre mes intérêts elle m'a envoyé un courrier précisant le fonctionnement de son cabinet. Elle m'a indiqué la facturation de ses diligences sur la base d'un taux horaire de 170€ de l'heure outre 20€ par correspondance envoyée. Elle représentée personnellement jusqu'en avril 2018 et m'a facturé 170€ de l'heure comme convenu (Préparation dossier et audience plaidoirie/suivi, etc). Puis, fin avril 2018 elle a désigné d'office et sans me prévenir une collaboratrice de son cabinet pour me représenter et défendre mes intérêts. Je n'ai rien dit. Mais elle m'a envoyé une facture rétroactive de mars 2016 à juillet 18 d'un montant exorbitant. Après contrôle j'ai constaté qu'elle n'avait pas respecté le taux horaire prévu par sa collaboratrice lors de l'ouverture du dossier. Elle a facturé 190€ HT soit 20€ de plus que lors de mon acceptation. Il n'y a pas de conditions indiquant une variation à prévoir jusqu'à la fin du litige. Pourriez-vous m'indiquer quels sont mes recours? Depuis la réception de la facture au mois d'août j'ai payé un acompte, j'ai envoyé des mails de réclamation en vain. Je vous remercie d'avance pour votre aide. Bien cordialement

Par **morobar**, le **07/03/2019** à **10:05**

Bjr,

Les litiges sur la rémunération de son avocat sont du ressort du bâtonnier auquel il faut présenter vos griefs.